



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

**Site Erna Boinot - Concours d'architecture pour la réhabilitation
du site - Définition des modalités fixant l'indemnisation des
membres du jury**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070446

AMERU

**Site Erna Boinot - Concours d'architecture pour la réhabilitation
du site - Définition des modalités fixant l'indemnisation des
membres du jury**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil municipal a approuvé la composition du jury de concours pour la réhabilitation du site Erna BOINOT dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain.

Parmi les personnalités qualifiées participant à ce jury figure notamment Monsieur Luc LEFEVBRE, architecte, auquel une indemnisation doit être versée.

Conformément à l'article 38 du Décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 relatif à l'organisation de la profession d'architecte, leurs membres sont indemnisés et remboursés de leur frais de déplacement.

Pour cette prestation, l'indemnisation est fixée comme suit :

À 230,00 € HT la demi-journée, soit 460,00 € HT pour les deux séances de réunion du jury de concours prévues en septembre 2007 et en janvier 2008.

Auxquels s'ajoutent les frais de déplacements établis à 161,83 € HT.

La dépense sera imputée sur le budget principal 2007 sur le chapitre 82005001, fonction 8241, compte nature 2031.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater la dépense décrite ci-dessus pour un montant de 743,70 € TTC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER